

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CAISSE DES ECOLES DE MONTROUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil	: 23
En exercice	: 23
Présents	: 12
Excusés	: 05
Absents	: 02
Représentés	: 04

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

OBJET : Autorisation de signature des contrats relatifs aux ateliers financés par la Caisse des Écoles 2026/2027

Sur convocation adressée le 22 avril 2026 le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 28 avril 2026, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (12) Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Samy BOUDJERID, Madame Marie COLAVITA, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Emmanuelle FRIEDMANN, Madame Marie-Geneviève HERMARY, Madame Isabelle LEMEE, monsieur Frédéric LEROUX, Madame Sandrine SAILLET, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Monsieur Patrick XAVIER.

EXCUSÉS : (5) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Anne DUTHU, Madame Claude FAVRA, Madame Anne NYS, Madame Régine VERZELLE.

ABSENTS : (2) Madame Sonia HADDAR, Monsieur Alexandre SIMON.

REPRESENTÉS : (4) Madame Selma BENYAGOUB et Monsieur Sébastien GUERIN donnent pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Madame Catherine DE ROCHEFORT-LACOMERAIE donne pouvoir à Madame Isabelle LEMEE, Monsieur Roger GIBERT donne pouvoir à Madame Patricia SOYER.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Vice - Présidente a ouvert la séance à 18h40.

Adoption à l'unanimité

**CAISSE DES ECOLES
ATELIERS 2026/2027**

Chaque année, la Caisse des écoles propose des ateliers culturels et des prestations de services aux jeunes montrougiens scolarisés dans les écoles de Montrouge et dans les accueils de loisirs. Ces actions font l'objet d'ouvertures de crédits au budget en cours.

Lors du Conseil d'Administration du 14 septembre 2021, les administrateurs ont décidé de remplacer les ateliers culturels par un appel à projet destiné aux enseignants et enseignantes des écoles primaires publiques de Montrouge. Il s'agit de valoriser les initiatives des enseignantes et enseignants en faveur des Actions Culturelles, du Bien Manger et de l'Éducation Numérique et de diversifier et d'enrichir les ateliers thématiques sur proposition de projets innovants et dûment motivés.

En 2025-2026, 31 projets ont été proposés par les enseignants : 18 concernent les écoles élémentaires, et 16, les écoles maternelles. Un projet en maternelle n'a pas été approuvé par le Conseil d'administration s'agissant du financement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) ne rentrant pas dans les critères des projets à destination des enfants, mais plutôt un moyen de communication entre les enseignants et les familles.

Un projet en élémentaire n'a pas été mis en place, faute de subvention accordée par l'Education nationale qui ne permettait pas d'équilibrer le budget.

Les 29 projets validés permettront à la Caisse des écoles d'accompagner 110 classes et 2 852 élèves dans les domaines culturels, la biodiversité, l'éducation civique et morale et le numérique. Pour l'ensemble de ces projets le **budget global s'élève à 34 344 €**.

Tous les projets sont en cours d'exécution.

Par ailleurs, d'autres actions et projets sont mis en œuvre sur propositions des administrateurs validées en Conseil d'administration. Pour l'année 2026, plusieurs actions sont programmées, en cours ou déjà réalisées : ateliers du bien-manger en toutes saisons, Gestes qui sauvent, accompagnement scolaire par l'intelligence artificielle, ateliers d'éloquence, ateliers philosophiques.

Au regard des projets à venir cette année et pour la rentrée 2026-2027, il paraît opportun de pérenniser le dispositif d'appel à projet participatif et de certains ateliers.

Pour 2026, le montant estimé pour l'ensemble de ces actions s'élève à 54 695 €.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser le Président à signer les contrats pour les ateliers et/ou actions retenues par les Administrateurs de la Caisse des Ecoles pour l'année 2026/2027, dans la limite des crédits inscrits au budget.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le rapport présenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les textes spécifiques régissant les Caisses des Ecoles, spécialement les lois des 10 avril 1967, 28 mars 1882 et le 30 octobre 1886 modifiées, et les mesures réglementaires subséquentes,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles de Montrouge en vigueur,

Vu le Budget de la Caisse des Ecoles,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** les ateliers et actions financés par la Caisse des Écoles en faveur des élèves montrougiens des écoles primaires publiques pour l'année 2026/2027,

Article 2 : **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget,

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer les contrats correspondant à chaque atelier et action,

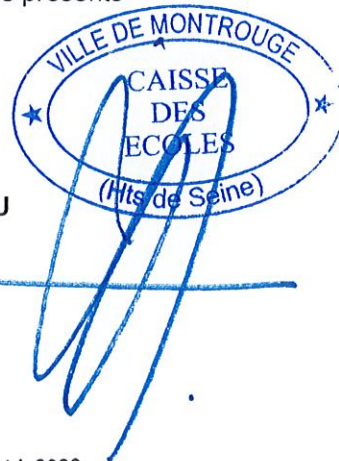
Article 4 : **HABILITE**, d'une façon générale, Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau.

Fait et délibéré à la date du 28 avril 2026

Ont signé les Membres présents

Le Président

Etienne LENGEREAU



Le présent acte a été reçu
en préfecture le ...1.1. MAI 2026

Publié le 1.2 MAI 2026....